



Le Président
N/Réf. 2014/047
Courriel : bruno.collignon@fafpt.org

Paris, le 10 novembre 2014

LETTRE OUVERTE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ ALAIN TOURRET

Monsieur le Député,

Dans le contexte ambiant de dénigrement de la Fonction publique, la **FA-FP** a fait le choix de s'opposer à toute démarche encourageant l'idée selon laquelle les difficultés économiques de notre pays, liées notamment à la dette publique, seraient liées principalement au poids financier de la Fonction publique et donc de ses agents, tout comme celle visant à entretenir une image négative de l'engagement professionnel des agents publics.

Les attaques dans ce domaine sont particulièrement nombreuses et leurs origines sont parfois surprenantes.

Le rapport consacré à « La gestion des finances publiques et des ressources humaines » qui vient d'être diffusé dans le cadre des débats relatifs au projet de loi de finances pour 2015 est perçu par un grand nombre d'agents publics comme une nouvelle mise en cause de leur place au sein de la République.

Le fait que ces attaques trouvent leur origine sous la plume d'un parlementaire appartenant à la majorité actuelle compte parmi les grandes surprises de ces dernières semaines !

Nous avons pris le soin, comme nous le faisons régulièrement lors de la diffusion des rapports parlementaires, de lire avec attention le constat que vous dressez ainsi que les vingt propositions que vous formulez.

En toute objectivité, la **FA-FP** reconnaît bien volontiers que certaines de vos propositions s'inscrivent dans une démarche constructive, proche des revendications qu'elle porte régulièrement.

Monsieur André Tourret
Député
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Citons pour exemple :

- votre engagement en matière de rémunération et de parcours professionnels (propositions n° 5, 10 et 11) qui reprend les contributions exprimées par la **FA-FP** dans le cadre de l'agenda social,
- votre volonté d'encadrer les conséquences des réformes territoriales sur les agents (propositions n° 18 et 19), tout comme nous l'avons proposé, y compris par voie d'amendements lors de l'étude des projets de loi portant réforme territoriale,
- votre souhait que soit inscrit dans les plus brefs délais le projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale (proposition n° 20), souhait que nous exprimons régulièrement.

Malheureusement nos points de convergences se limitent à ces quelques éléments, puisque les autres propositions contenues dans votre rapport rejoignent celles exprimées par tous les détracteurs qui ont décidé de prendre pour cible la Fonction publique et ses agents.

Nous avons bien noté que parmi toutes les pistes évoquées dans votre rapport, figurent en bonne place :

- la remise en cause du statut des agents de la Fonction publique (propositions n° 3 et 4)
- l'introduction de dispositions contraignantes en matière d'avancement d'échelon (proposition n° 7)
- le gel, voire la réduction des effectifs dans la Fonction publique territoriale (proposition n° 2)
- la réintroduction du jour de carence (proposition n° 15)
- la suppression de tous les accords dérogatoires à la durée légale du temps de travail dans la FPT et la FPH (proposition n° 13)
- la remise en cause des conditions d'exercice de la médecine dans les établissements hospitaliers (propositions n° 6).

Monsieur le Député, la **FA-FP** est fondamentalement respectueuse des institutions de notre République, et elle n'entend pas remettre en cause la légitimité de tout parlementaire à s'inscrire dans une démarche de débat public.

Vous nous accorderez cependant le droit d'exprimer avec la plus grande détermination notre désaccord le plus formel sur votre vision de la Fonction publique.

Nous ne pouvons souscrire à votre analyse lorsque celle-ci s'appuie :

- sur la réduction mécanique des effectifs de la Fonction publique en lien avec le non remplacement des départs à la retraite, les réformes territoriales et la réorganisation de l'offre de soins, dans un pays dont plus de 10 % de la population active sont déjà privés d'emploi

- sur la volonté de réduire la moyenne d'âge dans les trois versants de la Fonction publique, en privilégiant la rupture conventionnelle du statut et les départs volontaires permettant d'exclure les agents les plus âgés qui rejoindront leurs homologues du secteur privé dans ce désert social construit autour de cette terrible logique : « trop âgés et trop chers pour le monde du travail, mais trop jeunes pour celui de la retraite » !
- sur la diminution des rémunérations de plus de 20 % des salariés de métropole et des outre-mer (les 5,4 millions d'agents de la Fonction publique) dont certains perçoivent des salaires parmi les plus bas de notre pays, et dont la majorité de ceux qui sont recrutés avec un niveau de licence ou de maîtrise perçoivent une rémunération inférieure au revenu médian !
- sur l'idée selon laquelle, lorsqu'une personne est frappée par la maladie, il est normal qu'elle soit en plus privée d'une partie de sa rémunération (au travers du jour de carence)
- sur la réduction de la masse salariale de la Fonction publique hospitalière en encourageant le transfert de compétences visant à confier aux paramédicaux des responsabilités médicales et encourageant de fait le même transfert en confiant aux aides soignants(tes) des responsabilités paramédicales sans aucune revalorisation salariale !

Votre analyse nous semble en totale contradiction avec la défense de la qualité de l'emploi public et le développement d'un service public de qualité.

Dans l'attente du jour où un rapport parlementaire permettra d'évaluer la richesse que représentent les quelque 5,4 millions d'agents de la Fonction publique tout en valorisant ce patrimoine qu'est le service public ;

dans l'attente de l'affirmation que la prise en charge de la dépendance, de la qualité de la scolarisation des élèves ou de l'accès aux soins sont bien des enjeux de service public et doivent le rester ;

dans l'attente d'obtenir, pour chaque mesure visant à diminuer la dépense publique, une évaluation précise des conséquences inéluctables pour la société civile (augmentation du taux de chômage, paupérisation, développement du sentiment de désespoir aux conséquences dévastatrices ...) ;

dans l'attente de l'affirmation par une majorité de parlementaires, de la nécessité de défendre le service public, symbole d'une société solidaire,

nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en notre profonde détermination à résister à toute remise en cause subjective de ce bien commun, héritage précieux de notre Histoire, que représente le service public, et restons disponibles pour ouvrir avec vous un débat à la hauteur des enjeux que représente l'avenir de la Fonction publique.

Pour la **FA-FP**



Bruno COLLIGNON